

FONCTIONNEMENT DU CDI

Plages d'ouverture aux élèves.

Lundi	7h25 > 11h35	12h > 16h10
Mardi	7h25	16h10
Mercredi	7h25	12h 35
Jeudi	7h25 > 11h35	12h > 16h10
Vendredi	7h25	16h10

Les espaces du CDI :

Le CDI dispose de :

- une grande salle principale
- un espace « Lecture autonome »
- un espace Vidéo permettant de recevoir une 20aine d'élèves
- un studio web-radio

Nombre de places :

Le CDI dispose de :

- 12 ordinateurs (7 seulement en ce moment pour cause de pannes)
- 10 places sur table
- 8 places *Espace Lecture*

soit 30 élèves au maximum.

Les élèves doivent se ranger dans le rang CDI et attendre qu'on les fasse entrer. Une personne du CDI raccompagne en salle d'étude les élèves n'ayant pas eu de place.

Réservations :

Les élèves ont la possibilité de réserver leur place pour être sûr de pouvoir venir travailler au CDI. Pour cela, ils doivent venir au préalable s'inscrire sur le registre des réservations.

Les règles du CDI :

Les élèves doivent obligatoirement s'inscrire sur l'ordinateur en entrant au CDI pendant les plages horaires de cours. A l'opposé, pendant la pause méridienne, aucun appel n'est fait.

Ils posent ensuite leurs sacs sur l'étagère, en veillant à ne rien oublier. Dans le cas d'un oubli, ils devront venir demander l'autorisation d'aller à leur sac. Ce système permet de prévenir les vols d'objets personnels dans les sacs.

Les élèves peuvent se déplacer librement, pour aller choisir des documents, en butinant ou en consultant la base sur l'ordinateur prévu à cet effet, ou pour venir demander des informations aux personnelles.

Il.elle.s peuvent communiquer entre eux en chuchotant : le calme du lieu est un impératif afin de fournir à tous un espace de travail serein.

Le visionnage de films ou les jeux éducatifs sont autorisés uniquement pendant la pause méridienne et en fin de journée, quand les élèves n'ont plus cours.

Les Lecteurs Autonomes :

Afin de valoriser les comportements positifs, les élèves peuvent prétendre au statut de « Lecteur Autonome » après 3 séances d'observation. Les lecteurs autonomes ont la possibilité de s'installer dans l'espace lecture et doivent toujours y avoir un comportement irréprochable.

Mis en place depuis bientôt 3 ans, ce dispositif a beaucoup de succès et nous avons actuellement 83 élèves « Lecteurs Autonomes » : chaque semaine voit de nouveaux « lecteurs autonomes ».

Les activités pédagogiques au CDI :

Le CDI dispense à chaque élève de 6ème 3 heures de formation en début d'année.

- Fonctionnement du CDI
- Présentation de notre site
- Méthodologie de la recherche documentaire
- Internet et ses dangers

Les élèves de 5ème suivront, au second trimestre, une formation sur les fake-news et au 3ème trimestre, les élèves de 4ème travailleront sur le thème de l'égalité filles /garçons.

Le CDI travaille également en collaboration avec les enseignant.e.s, soit de manière récurrente, soit ponctuellement à la demande d'un.e professeur.e.

A noter que le travail avec les enseignant.e.s est toujours prioritaire.

Les activités parallèles du CDI :

- La web radio officie le mardi et le vendredi entre 12h et 13h.
- Le ciné-club accueille les élèves sur réservation uniquement, le jeudi entre 12h et 13h.
- Des expositions sont organisées régulièrement.